

<b>CCF</b>		
<b>BAC PRO et BMA</b>	<b>CAP BEP intermédiaire</b>	<b>CAP BEP 2 ans</b>
<b>3</b> épreuves relevant de 3 CP≠	<b>2</b> épreuves relevant de 2 CP≠	<b>2</b> épreuves relevant de 2 CP≠
Principe de capitalisation Au début de l'année de terminale, chaque élève choisit un ensemble certifiatif parmi les unités de formation offertes en 1 <sup>ère</sup> et terminale. Une unité <b>peut</b> être évaluée en 1 <sup>ère</sup> ou en 1 <sup>ère</sup> année pour BMA	Evaluation <b>uniquement</b> en classe de <b>1ère</b>	Principe de capitalisation Evaluation en <b>1<sup>ère</sup> ou deuxième</b> année de formation
<b>Au moins 2</b> épreuves choisies sur la liste nationale La 3 <sup>ème</sup> peut relever de la liste académique	<b>Au moins 1</b> épreuve choisie sur la liste nationale Une épreuve peut relever de la liste académique	<b>Au moins 1</b> épreuve choisie sur la liste nationale Une épreuve peut relever de la liste académique
<b>Niveau 4</b> Notation individuelle Par l'enseignant du groupe classe	<b>Niveau 3</b> Notation individuelle Par l'enseignant du groupe classe	<b>Niveau 3</b> Notation individuelle Par l'enseignant du groupe classe
<b>CAS D'ABSENCE</b>		
Absence à une des épreuves sans justification valable : <b>zéro (note finale : moyenne des 3 notes)</b>		
Absence à toutes les épreuves sans justification valable : <b>absent (entraîne la non délivrance du diplôme)</b>		
<b>CONTRÔLES DIFFERES : INAPTITUDES ET HANDICAPS</b> attestés par l'autorité médicale scolaire Blessures, problèmes de santé temporaires ou candidat assidu absent au CCF (cas de force majeur)		
<b>AMENAGEMENTS LIES AU HANDICAP OU A L'INAPTITUDE</b> En début d'année scolaire		
Au moins <b>2</b> épreuves adaptées	Au moins <b>1</b> épreuve adaptée	Au moins <b>1</b> épreuve adaptée
Cas de sévérité majeure de handicap : <b>une seule épreuve adaptée au cas particulier du handicap</b>		
<b>Inaptitude en cours d'année</b>		
Partielle ou totale, blessure ou maladie : l'enseignant apprécie la situation pour soit		
1-Renvoyer l'élève au contrôle différé par chaque établissement		
2-Au moins <b>2</b> épreuves	Au moins <b>1</b> épreuve	Au moins <b>1</b> épreuve
<b>3-Ne pas formuler de note</b> s'il considère les éléments d'appréciation trop réduits		
4-Handicap ne permettant pas une pratique adaptée : <b>dispense d'épreuve, neutralisation du coefficient</b>		
<b>SPORTIFS DE HAUT NIVEAU</b>		
Si impossibilité de se présenter aux 3 épreuves : Aménagement possible du CCF (validation par le recteur)		
<b>Au moins 2</b> épreuves relevant de 2CP≠ de la liste nationale	<b>Au moins une épreuve</b> de la liste nationale ou académique	<b>Au moins une épreuve</b> de la liste nationale ou académique
Les conditions d'aménagement de scolarité ne permettent pas de se présenter au CCF : <b>examen terminal de l'enseignement commun</b> . Le candidat choisit son mode d'évaluation à l'inscription à l'examen		
<b>EXAMEN TERMINAL</b>		
S'effectue sur <b>2 activités indissociables</b> . Le candidat choisit le couple d'activités à l'inscription à l'examen Evaluation : mêmes exigences que pour le CCF <b>Cas d'inaptitude totale</b> à une des 2 épreuves <b>avant</b> la session : dispense du couple d'épreuves. <b>Blessure au cours des épreuves</b> : certification sur une seule épreuve adaptée ou ne pas formuler de note. <b>Public concerné</b> : <b>doivent participer</b> à l'examen terminal - les candidats individuels, les candidats scolarisés dans les établissements d'enseignement privés hors contrat, les candidats scolarisés au CNED, les candidats scolarisés dans les centres de formation d'apprentis non habilités. - les candidats relevant de handicap ou présentant une inaptitude partielle, aptes à subir l'épreuve mais dont les conditions de scolarisation n'ont pu permettre la mise en œuvre du CCF. - les SHN qui ne peuvent se présenter au CCF		